

65520 - Fonds d'attractivité

**Contrats départementaux - Fonds de développement et d'attractivité - Proposition d'attribution d'une subvention à la Commune de DACHSTEIN pour leur projet de construction d'une structure périscolaire et approbation des projets de conventions y afférant**

CP/2019/515

**Service chef de file :**

A3 - Délégation à l'action territoriale

A340 - Délégation territoriale sud

Résumé :

Le Département du Bas-Rhin a décidé, par délibération du Conseil Départemental n°CD/2016/157 du 8 décembre 2016 et n°CD/2017/004 du 20 mars 2017, de développer un partenariat renforcé avec les acteurs locaux en mettant en œuvre les contrats départementaux de développement territorial et humain. Ces contrats constituent le volet stratégique de partenariat engagé par le Département avec les acteurs locaux sur la période 2018-2021. Ils ont pour vocation de traduire une ambition collective à l'échelle de chaque territoire d'action du Département et de définir les enjeux prioritaires d'aménagement et de développement, co-construits avec les acteurs du territoire. Dans ce cadre, le Conseil Départemental a approuvé les termes du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud, le 11 décembre 2017 (délibération n°CD/2017/077).

Le projet de construction d'une structure d'accueil périscolaire et d'une salle mutualisable de la Commune de Dachstein, co-construit avec le Département et le Club des Aînés de la commune, s'inscrit dans les enjeux prioritaires : "conforter maintenir et pérenniser l'offre de services au public" et "adapter le territoire à l'avancée en âge".

Dans ce cadre, il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer une subvention d'un montant total de 283 400 €, au titre du Fonds d'attractivité et de développement, et d'approuver les termes du projet de convention partenariale et de convention financière à conclure en vue de la réalisation de ces travaux.

## 1. CONTEXTE

Dachstein est une commune de 1 805 habitants qui fait partie de la Communauté des communes de Molsheim-Mutzig. Elle compte, en 2018, 169 enfants scolarisés.

Jusqu'à présent accueillis dans la bibliothèque de l'école primaire, seuls 34 enfants de plus de 6 ans bénéficiaient d'un service de garde périscolaire, tant le matin avant l'école, que sur la pause méridienne ou après l'école. En effet, les normes d'accueil ne permettent pas l'accueil des plus jeunes dans les locaux actuels. A l'instar des communes avoisinantes, la demande d'accueil en structure collective est forte, que ce soit sur les temps périscolaires ou encore lors des petites et grandes vacances, en Accueil de loisirs sans hébergement

(ALSH). A ce jour, la capacité d'accueil ne répond plus aux besoins des habitants de la Commune, diagnostic déjà posé depuis 2012. Egalement, les structures d'ALSH des communes voisines sont à saturation et n'offrent plus la possibilité d'accueillir les enfants de la Commune de Dachstein, même par dérogation.

C'est pourquoi, la Commune a décidé, par délibération du 2 avril 2019 de construire un bâtiment à usage de périscolaire et d'accueil de loisirs sans hébergement, comprenant une salle mutualisable, dont le projet est détaillé dans la convention partenariale jointe en annexe au présent rapport. L'ouverture du site d'accueil périscolaire et ALSH est prévu pour la rentrée scolaire 2020.

## **2. Enjeux et propositions d'engagements réciproques**

Le projet répond à deux enjeux prioritaires du contrat départemental de Développement Territorial et Humain du territoire sud :

- **Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de service public** : Pallier les carences de services « petite enfance » ;
- **Adapter le territoire à l'avancée en âge** : Construire des territoires bienveillants pour les séniors.

Dans le cadre de la démarche partenariale engagée avec le Département, la Commune a sollicité le partenariat du Club des aînés de Dachstein afin d'offrir un projet d'accueil intergénérationnel aux enfants scolarisés à Dachstein. En effet, la Commune souhaite proposer un lieu de vie et de rencontre intergénérationnel pour sa population afin de favoriser le vivre-ensemble. Forte d'une association senior dynamique et engagée, « Le Club des aînés » et de plusieurs associations actives et impliquées dans la vie de la Commune, la salle mutualisable jouera un rôle de synergies citoyennes grâce à la définition d'un programme d'activités multi-générationnel.

En partenariat avec le Club des aînés, la Commune et le Département du Bas-Rhin ont convenu des actions qui seraient menées concernant les engagements réciproques suivants, et dont le détail figure en annexe jointe au présent rapport :

- Construire un programme partenarial dans le cadre d'un comité de pilotage dédié, conduit par la Commune et associant le futur délégataire gestionnaire de la structure, afin de :
  - Favoriser la mise en synergie de l'animation intergénérationnelle ;
  - Construire une offre de service pour lever les freins à l'emploi ;
  - Travailler sur un système de tarification sociale ;
  - Construire un programme partenarial d'actions et d'animation de soutien à la parentalité ;
  - Travailler sur l'offre d'accueil complémentaire proposée par les assistants maternels et valoriser leur métier.

## **3. Proposition de plan de financement et de contribution financière du Département du Bas-Rhin**

Le projet de création d'un bâtiment à usage de périscolaire et d'accueil de loisirs sans hébergement à DACHSTEIN, porté par la Commune, mobilise des partenaires institutionnels (Etat, Département, Région, CAF...), et des partenaires associatifs (le Club des aînés, les comités d'associations de la commune).

Le coût de l'opération du périscolaire de Dachstein s'élèverait à 1 417 000 € HT.

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer une subvention d'un montant total de 283 400 € à la Commune de Dachstein pour son projet de construction d'une structure d'accueil périscolaire et d'une salle multimodale à vocation associative, correspondant à une aide 20 % du coût de l'opération.

Le plan de financement de la Commune est le suivant :

<b>Dépenses HT</b>		<b>Recettes HT</b>	
Travaux HT	1 258 000,00 €	CAF	147 000,00 €
		Etat DETR	337 500,00 €
		Région	125 000,00 €
Honoraires	159 000,00 €	Département du Bas-Rhin au titre du Fonds d'attractivité et de développement	283 400,00 €
		Commune	524 100,00 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>1 417 000,00 €</b>		<b>1 417 000,00 €</b>

#### **4. Proposition d'approbation des projets de convention partenariale et de convention financière**

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'approuver les termes des projets de convention partenariale et de convention financière joints en annexes au présent rapport et d'autoriser son président à les signer.

CD0147 Projet de structure périscolaire à Dachstein

<b>Identifiant de l'AP</b>	<b>Libellé de l'AP</b>	<b>Montant de l'AP</b>	<b>Montant disponible sur l'AP (non engagé)</b>	<b>Montant proposé</b>
FAED 2018/1	G 2018 2021 Fonds d'Attractivité et Développement	90 000 000,00 €	37 783 109,00 €	283 400,00 €

La Commission territoriale Sud a émis à un avis favorable à ces propositions lors de sa réunion du 7 novembre 2019.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*la Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :*

- décide d'approuver, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé au travers du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud, le principe de la participation du Département du Bas-Rhin, au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité, au projet partenarial de construction d'une structure d'accueil périscolaire d'une salle mutualisable, porté par la Commune de Dachstein ;*
- décide d'approuver les termes du projet de convention de partenariat à conclure entre le Département du Bas-Rhin, la Commune de Dachstein et le Club des aînés de la commune de Dachstein, joint en annexe à la présente délibération ;*
- dit que, dans le cadre de ses compétences, le Département du Bas-Rhin mobilisera son ingénierie en faveur de ce projet, notamment dans les domaines de l'enfance, de la famille, de la jeunesse et des seniors ;*
- décide d'attribuer une subvention à hauteur de 20 % du coût de l'opération, soit un montant maximum de 283 400 € à la Commune de Dachstein pour le projet de construction d'une structure d'accueil périscolaire et d'une salle mutualisable au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité ;*
- décide d'approuver les termes du projet de convention financière à conclure entre la Commune de Dachstein et le Département du Bas-Rhin, destinée à permettre le versement de la subvention, joint en annexe à la présente délibération ;*
- autorise le président à signer les convention précitées.*

Strasbourg, le 22/11/19  
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY